

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 19 septembre 2023, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 12), Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
Mrs Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mr Laurent BERNARD a donné procuration à Mr Alain PIBOULEAU.
Mr Marc LOISON a donné procuration à Mr René ROQUES.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.

SECRETARE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2023 9 14

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Procurations	2
Votants	12

OBJET : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal N° 2020/050 en date du 27 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le maire en vertu de cette délégation,

Monsieur le Maire présente donc oralement les décisions suivantes :

1° Baux d'habitation :

- **Studio de 37 m²**, ancienne école des garçons, **location saisonnière** du 01/09/2023 au 09/10/2023, montant du loyer hors charges : **350 €**

- **T4 de 75 m²**, ancienne école des garçons, contrat avec **groupement de gendarmerie départemental de l'Ariège**, entrée des lieux le 12/04/2023, montant du loyer hors charges : **475 €**
- **T2 de 52,62 m²**, ancienne école des garçons, contrat de 6 ans renouvelable avec **Monsieur Philippe COINTY**, entrée des lieux le 10/07/2023, montant du loyer hors charges : **420 €**

2° Subventions :

- **Décision du Maire N° 2023-012 - demande de cofinancement ANAH / ANCT** du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » - année 2 – montant estimatif de **42 205,44 €**
- **Décision du Maire N° 2023-013 - demande de subvention ADEME / Département de l'Ariège** – étude de faisabilité d'un réseau de chaleur à partir des rejets d'eau thermale – montant estimatif de **33 590 € HT**
- **Décision du Maire N° 2023-014 - demande de subvention État (DETR 2023)** – mise en conformité de l'adressage postal – montant estimatif de **9 962,33 € HT**
- **Décision du Maire N° 2023-016 - demande de subvention Fonds Vert** – renaturation des villes et villages – montant estimatif de **21 935 € HT**

3° Divers :

- **Convention d'honoraires** - audit du rapport annuel de la Délégation de Service Public (DSP) relative au camping Le Malazéou / La Vacance :
 - ✓ Rédaction d'un audit DSP **1 150 € HT**
 - ✓ Suivi dossier (200 € / H + 10 % frais gestion) **880 € HT maxi.**
 - ✓ Option (entretien avec un avocat du cabinet) **1 250 € HT**
- **Décision du Maire N° 2023-015 - attribution d'une concession funéraire (N° Q-0050)** de 30 ans pour un montant de **762,25 €** – Monsieur Alain SICRE
- **Marché relatif à l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur à partir des rejets d'eau thermale** attribué à la société **ECOME** pour un montant de **18 780 € HT** pour la tranche ferme et de **14 810 € HT** pour la tranche optionnelle.

Il demande au conseil municipal de prendre note de ces décisions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
PREND NOTE des décisions présentées ci-dessus par Monsieur
le Maire.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 02/10/2023

ID : 009-210900320-20230928-2023_9_14-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 29 septembre 2023

Le Maire

Dominique FOURCADE

Le secrétaire de séance

Valérie ADEMA



Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 02/10/2023

ID : 009-210900320-20230928-2023_9_14-DE

